

HADIZA MOUSSA

AVEC LA COLLABORATION DE FATI DIOULDE LAYA

LES POUVOIRS LOCAUX
ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. L'ECLOSION DE LOGIQUES FEDERATIVES AU SEIN DES GROUPEMENTS FEMININS : UNE UNION QUI FERA LA FORCE DES FEMMES ?.....	7
FEDERER : UNE REPOSE A LA FRAGILITE DES GROUPEMENTS FEMININS.....	7
LES MICROCREDITS DE L'ONG TAANADI : DE L'ARGENT A PROFUSION.....	10
II. APPRECIATIONS DES ACTIONS DU PDLT DU POINT DE VUE DES POPULATIONS BENEFICIAIRES : UN BILAN MITIGE.....	15
« LE PDLT A BIEN TRAVAILLE, LE PDLT N'A RIEN FAIT DE SIGNIFICATIF ».....	15
STRATEGIES MASCULINES DE DETOURNEMENT DES SUBVENTIONS DESTINEES AUX GROUPEMENTS FEMININS	17
III. UNE MAIRIE ABONNEE AUX DYSFONCTIONNEMENTS.....	18
LA PERSISTANCE DU DENUEMENT	18
UN ENGAGEMENT MILITANT POUR MENAGER LES MAIGRES RESSOURCES DE LA COMMUNE	18
LA « CLANISATION » DE LA COMMUNE	19
LA DELIVRANCE DES ACTES ADMINISTRATIFS	20
LE CONTROLE DES « DIVIDENDES » DE LA COMMUNE	20
LE STATU QUO AUTOUR DE LA DESIGNATION DU SG COFOCOM	22
CONCLUSION.....	23
BIBLIOGRAPHIE.....	24

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

LISTE DES SIGLES

ABC- Ecologie	Association pour le Bien-être Collectif et écologique
AGR	Activité Génératrice de Revenus
COFOCOM	Commission Foncière Communale
COGES	Comité de Gestion
CFA	Communauté financière d'Afrique
LASDEL	Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local
MNSD	Mouvement National pour la Société de Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PDC	Plan de Développement Communal
PDLT	Projet pour le Développement Local de Tillabéri
PNDS	Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme
SG	Secrétaire Général
SM	Secrétaire Municipal
UDR	Union des Démocrates Républicains

LA PLACE DES FEMMES DANS LES ARÈNES LOCALES À L'HEURE DE LA DÉCENTRALISATION (SITE DE GUÉLADIO, AN 4)

Hadiza Moussa

Introduction¹

L'objectif principal assigné à l'étude confiée au LASDEL, rappelons-le, était d'identifier les enjeux de pouvoirs locaux dans le contexte de la décentralisation. Les recherches menées depuis 4 ans ont consisté à décrire le fonctionnement des arènes locales *avant, pendant* et *après* la décentralisation. Le second axe, le plus important du programme a été de privilégier l'analyse des rôles (sociopolitiques et économiques) joués par les femmes.

Les enquêtes de la première année se sont efforcées de à réaliser une cartographie des pouvoirs locaux dans une perspective historique. Les analyses ont porté sur la sociohistoire de Guéladio, la morphologie de l'arène locale villageoise, l'intervention des ONG et des projets de développement, l'appréciation des interventions des Projets et ONG par les acteurs locaux, l'approche genre en milieu rural et les mutations institutionnelles et élections locales. Elles ont fait mis en évidence une arène locale traversée par divers conflits intercommunautaires larvés, une timide intervention des projets et ONG et une entrée en matière du Projet de Développement Local de Tillabéri (PDLT).

Les recherches de la deuxième année ont porté entre autres sur les processus électoraux qu'a connus la commune, la nouvelle configuration sociopolitique et associative, la structuration post-électorale du PDLT, la mise en place et le fonctionnement du conseil communal, les femmes face à la gestion décentralisée.

¹ Les données de cette dernière année de suivi sociologique recourent largement celles de l'année précédente. Elles ont surtout le mérite de les préciser, de les approfondir ou de retracer l'évolution qu'ont connue certains événements sur la scène locale.

Le rapport de la troisième année était axé sur le fonctionnement de la nouvelle commune avec un « zoom » sur la place des femmes dans l'arène locale. La gestion du budget communal, la perception des citoyens de la commune, l'intensification des antagonismes entre le "clan" du maire et celui du chef de canton, la création d'une fédération des groupements, l'acquisition par les femmes d'importants microcrédits, entre autres, ont constitué les points qui ont retenu l'attention de l'équipe d'enquête². Ce présent rapport couvre la période 2006-2007.

Aucune de ces quatre enquêtes n'a pu échapper à l'analyse de l'associationnisme féminin sur lequel nous allons particulièrement insister dans le présent rapport. Il s'agit surtout de comprendre si le souhait des intervenants extérieurs de garantir l'*empowerment* des femmes grâce à diverses actions de développement a été exaucé. Les thèmes abordés lors de cette dernière année d'enquête sont les groupements féminins, les interventions « ciblées » du PDLT en faveur des femmes, le fonctionnement de la mairie, la coexistence de la mairie avec l'institution chefferiale, le suivi des actions de développement par les services techniques³.

La méthodologie utilisée a été la même que celle des années précédentes. Elle a combiné des entretiens, des observations, des études de cas, etc.

Le rapport s'articulera selon le plan suivant :

- les modèles variés d'*empowerment* des femmes ;
- l'appréciation de l'action-du PDLT « vu d'en bas », du point de vue des acteurs locaux;
- le fonctionnement de la mairie.

² Le rapport de la 3^{ème} année a été réalisé par Nana Aichatou ISSALEY. Amadou BOUBACAR et Fati DIOULDE étaient les assistants de recherche.

³ Ce point n'a cependant pas fait l'objet d'analyse dans le présent rapport.

I. L'ÉCLOSION DE LOGIQUES FÉDÉRATIVES AU SEIN DES GROUPEMENTS FÉMININS : UNE UNION QUI FERA LA FORCE DES FEMMES ?

Les structures associatives féminines de la commune sont en train de connaître une structuration qui se traduit par un dynamisme tout nouveau. Tout d'abord, le nombre des groupements féminins n'a cessé de croître durant ces dernières années. En outre, lesdits groupements sortent progressivement de leur attentisme d'antan pour entreprendre des initiatives qui dépassent le seul cadre de l'intervention d'un projet ou d'une ONG de développement. Aux démarches unificatrices viennent se greffer d'autres plus ambitieuses qui prônent un auto-développement. L'avènement sur la scène locale de l'ONG Taanadi illustre ce renouveau. Enfin, l'attente d'un afflux de « développeurs » dans les zones rurales, est en train de produire des logiques anticipatrices d'accès aux dividendes du développement.

La création d'une fédération des groupements féminins a induit deux conséquences majeures dans la commune rurale. Tout en renforçant le tissu associatif, elle a favorisé l'éclosion d'initiatives endogènes calquées sur les modèles importés de l'extérieur si ce n'est de la ville.

Fédérer : une réponse à la fragilité des groupements féminins

A l'instigation du secrétaire général de la mairie, 7 unions des groupements ont été créées sur l'ensemble de la commune. Ces unions à leur tour ont donné naissance à une fédération⁴. Cette initiative a permis l'apparition de nouveaux groupements sur la scène locale.

«Aujourd'hui, le tissu associatif féminin de la commune est en train de s'épaissir et d'être dynamique. Plusieurs nouveaux groupements ont vu le jour dans la commune » (SG de la mairie).

La mise en place de ces structures répond au souci de créer un espace de consolidation du tissu associatif local. D'après les acteurs locaux (certains conseillers, le maire, le SG, les adhérentes des groupements, etc.), la naissance des structures fédératives est à même de créer les conditions d'une mise en commun des expériences, des capacités de négociation des éventuels financeurs de microprojets et de défense des intérêts des bénéficiaires. D'après le SG, les groupements masculins, mixtes ou féminins, et plus particulièrement ces derniers, pris séparément, font généralement preuve d'une fragilité qu'il convient de

⁴ Cf. rapport de suivi an III (Issaley, 2010).

corriger par ce type d'initiative qui accroît aussi leur capacité de négociation avec d'éventuels partenaires. La fédération est donc perçue comme la réponse adéquate au renforcement des capacités locales. Le secrétaire général de la commune, en tant qu'acteur central dans la concrétisation de cette approche en explique les contours :

« J'ai organisé les groupements féminins en unions puis en fédération des groupements communaux. Aujourd'hui nous avons une fédération de groupements communaux. Nous avons 7 unions de groupements au niveau de la commune et les unions nous les avons organisées en fédération communale des unions des groupements féminins. Maintenant que nous sommes parvenus à ça, il suffit juste de trouver les partenaires pour pouvoir travailler (SG de la mairie).

Bien qu'au niveau communal, on s'évertue à revendiquer la paternité d'une telle initiative, il est apparu, en poussant nos investigations, que la création des unions puis de la fédération des groupements a surtout été suscitée par le PSPR (Programme Spécial du Président de la République). Le Programme Spécial présidentiel projetterait de créer une banque essentiellement orientée vers le crédit rural féminin. C'est ainsi qu'au niveau régional et sous régional, les autorités administratives ont invité les responsables communaux pour superviser cette nouvelle forme de structuration. Quoiqu'il en soit, la nécessité de constituer une force structurée face aux partenaires financiers est un aspect sur lequel, à tous les niveaux, on met beaucoup l'accent. L'idée d'ouvrir et d'agrandir les horizons est constamment exprimée :

« C'est une initiative positive car tout projet travaillera avec ces unions. Elles auront beaucoup d'opportunités » (Fadima Hamidou, conseillère PNDS Gueladjo).

De l'initiative endogène au mimétisme qui développe : le crédit inter-groupement

En attendant que certains groupements membres de la fédération soient approchés par d'éventuels financeurs, des initiatives originales sont en train de prendre forme, notamment avec l'octroi de crédit inter-groupement qui, de l'avis de beaucoup de personnes, constitue une grande révolution dans le monde rural. Les opérateurs de développement se sont toujours plaints de la difficulté voire de l'impossibilité d'atteindre des objectifs de pérennisation de leurs interventions en milieu rural. L'expérience jusqu'ici montre que les actions initiées par un intervenant quelconque s'éteignent aussitôt après la cessation des activités de celui-ci. Au vu de l'engouement que suscite la micro-finance, on peut avancer l'hypothèse que celle-ci fait exception à la règle et qu'elle survivra à toutes les interventions. On assiste aujourd'hui à une appropriation forte ou relative des modèles d'octroi des microcrédits aux membres des groupements villageois. De nouvelles règles, « assaisonnées à la sauce locale », sont en train de prendre forme. En attendant que les promesses de prêts bancaires soient concrétisées, 7 des 9 groupements féminins du chef-lieu de la commune ont mis à profit l'existence de l'union des groupements pour entreprendre des initiatives capables de les « faire avancer » (une membre). L'une des femmes-leaders de ces structures, en la personne de Dicko Sidde explique en quoi consiste cette organisation :

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

« Après la création de la fédération, nous nous sommes réunies au cours du mois de mai pour nous concerter sur la suite à donner à ce type de structure. Nous avons convenu qu'il ne faut pas rester les bras croisés et qu'il est important que nous fassions avancer les choses en attendant que les réalisations promises commencent. Personnellement, j'ai demandé que nous, les membres des différents groupements, nous mettions en commun nos fonds pour entreprendre des actions de développement. Nous avons convenu d'instaurer un système de crédit tournant entre les groupements »

Chacun des 7 groupements a cotisé la somme de 15 000 FCFA. Ce qui fait un total de 105 000 FCFA qui est remis à un seul groupement qui en fait usage. Sous forme de microcrédit, cette somme est répartie entre une partie ou tous les membres du groupement bénéficiaire. L'argent est remboursable au bout de 2 mois avec des intérêts de 11 000 FCFA soit un taux de 10,47 %. Trois groupements ont déjà pu bénéficier de ces crédits et à, en croire ses initiateurs, cette opération n'est pas près de s'arrêter. Même les autres groupements qui sont restés en marge de l'opération saluent l'initiative et espèrent.

Ce système d'octroi de crédits inter-groupements est un modèle hybride qui s'appuie sur les modèles classiques de mutualisation des fonds (tontine, *asusu*, etc.) de même qu'elle épouse les formes modernes de gestion de la micro-finance (cf. Guérin, 2003). Le prélèvement des intérêts est bien de cet ordre là.

Un développement au féminin générateur d'une « jalousie masculine »

« Je pense que les hommes sont de plus en plus jaloux de nous parce que les projets prévoient des programmes orientés vers les femmes. Beaucoup disent se sentir négligés » (une ancienne membre de comité de zone)

Le soutien des structures féminines par les ONG et projets de développement lors des différentes interventions crée des sentiments de frustration au sein des groupements masculins. La plupart des hommes rencontrés n'ont que ce leitmotiv en tête : « les femmes sont les choyées des projets ». Beaucoup disent ne pas comprendre cette ségrégation que d'aucuns nomment « la discrimination positive ». Pour certains hommes en effet, les efforts des développeurs sont de plus en plus exclusivement faits en faveur des femmes délaissant de fait l'autre moitié de la communauté.

« Concrètement on n'a pas beaucoup de relations avec les autres groupements. Nous ne faisons pas partie de leur union ni de leur fédération parce qu'au moment où ils faisaient leur assemblée générale pour mettre en place les unions et la fédération, on avait exclu les groupements masculins. Pour le moment nous n'avons pas de relations, c'est la faute aux projets. Ils préfèrent les femmes. Ce sont elles qu'on organise et ce sont elles qu'on aide prioritairement » (Boureima Abdoulaye, SG Mugnal Djaloubé).

Avec ce type de réflexion, on occulte pourtant certaines réalisations faites en faveur de toute la communauté, donc profitant aux deux sexes mais aussi tous les moyens détournés par lesquels les hommes accèdent aux « privilèges » des femmes (cf. infra).

Les microcrédits de l'ONG Taanadi : de l'argent à profusion

Les crédits accordés par Taanadi, par leur importance, séduisent et effraient à la fois. C'est sans conteste ce qui a favorisé l'émergence des stratégies de fractionnement. De même, les femmes impliquent cette fois volontairement les hommes dans la gestion des crédits.

Un crédit qui séduit et effraie à la fois

La principale critique des populations vis-à-vis de l'aide au développement local porte de façon récurrente sur la modicité des enveloppes allouées. Qu'il s'agisse du microcrédit ou des autres types de réalisations, les « développeurs » sont taxés de n'être guère ambitieux. Or avec l'ONG Taanadi, l'innovation semble être de mise. Des sommes colossales sont accordées sous forme de prêt aux adhérents d'un groupement donné. L'unité de mesure ici n'est plus le millier de francs mais plutôt la centaine de milliers ou le million de francs. Ainsi d'après le deuxième vice-maire de la commune, c'est environ 50 000 000 FCFA que l'ONG Taanadi a accordé à certains groupements de la commune de Gueladjo après un an et demi d'intervention. Par exemple, les sommes investies dans le département de Say sont estimées à près de 150 000 000 FCFA. Les différents groupements qui se sont vus accorder des prêts ont ainsi touché entre 1 500 000 et 3 100 000 FCFA. Chaque membre de groupement se voit attribuer la somme de 100 000 FCFA remboursable au bout de 6 mois. On est ici loin des 10 000 ou 20 000 FCFA octroyés à un bénéficiaire qui les utilise dans bien des cas à des fins de satisfaction alimentaire immédiate.

Les conditions d'octroi de crédits de l'ONG Taanadi appellent à un changement des « mentalités » en milieu rural. Contrairement aux pratiques qui y ont le plus souvent cours, où on détourne impunément les prêts des projets, des ONG ou des intervenants étatiques, ici ce sont des lourdes pénalités voire la prison, en dernier ressort, qui guettent les mauvais payeurs. Taanadi n'a pas manqué d'attirer l'attention des éventuels bénéficiaires de ses crédits sur les risques auxquels ils s'exposent en cas de non remboursement des sommes empruntées. Le non respect de l'échéance induit par exemple le paiement d'une amende de 16 500 FCFA par groupement. Et pour tout bénéficiaire qui peine à rembourser les crédits, Taanadi ne restitue pas la garantie de 20 000 FCFA versée lors du dépôt de dossier de demande de crédit. Pour recouvrer les fonds prêtés, des biens meubles et immeubles peuvent également être saisis et vendus.

« Les agents de Taanadi nous ont expliqué les procédures de l'octroi avant de nous donner le crédit et les mesures qui sont prises à l'encontre de leur ONG quand les crédits ne sont pas payés. Même les agents dépêchés auprès de nous sont passibles d'emprisonnement s'ils ne parviennent pas à récupérer tout l'argent. Ils nous ont dit de faire donc attention car aujourd'hui c'est tout sourire qu'ils donnent le crédit. Le jour du remboursement si on n'est pas en mesure de remettre l'argent, ce n'est pas la présidente qui sera fautive ou emprisonnée, mais c'est elle qui va indiquer le domicile du débiteur qui n'a pas respecté le délai de paiement. Que ce soit un champ, une maison que le débiteur possède, son bien sera vendu pour récupérer le

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

crédit. Maintenant, puisque tu as entendu, tu as accepté de prendre le crédit, tu n'auras à te plaindre que de toi-même » (Dicko Siddo, présidente du groupement Pamraal, présidente de la fédération communale des groupements féminins).

« L'agent de Taanadi a dit qu'entre membres d'un même groupement nous nous connaissons entre nous et savons qui est en mesure de payer 25 FCFA et qui ne l'est pas. Il a insisté que toute personne qui ne se sentait pas capable de payer devait quitter l'assemblée avant que l'argent soit compté. Il a demandé que cela soit dit en fulfulbé, zarma, français, haoussa. Il a demandé si nous avions entendu, nous avons dit oui. Tout groupement donne son avance et compte les millions pour remettre au groupement. La première fois nous avons bénéficié de 2 200 000 FCFA et nous étions très contentes et nous nous sommes retrouvées pour le partage. Maintenant, arrivés au remboursement, les gens n'avaient pas ri. En arrivant ils n'ont pas trouvé les gens enthousiastes sous le même arbre où le partage a été fait. On a dû envoyer chercher certains d'entre eux » (Fadouma Amadou, trésorière Adjabama).

Il est instamment dit aux emprunteurs que le recouvrement des crédits sera effectué même dans les situations les plus extrêmes. Et pour bien faire passer ce message, l'ONG a recours à des métaphores ou à des illustrations graphiques :

« Il a dit que leur argent, qu'on soit mort ou vivant, on le rembourse. Si tu n'as rien, on prend tous les biens que tu possèdes et ils les transportent sur un chameau pour partir avec, comme ça a été illustré sur un dessin avec le chameau au seuil d'une maison. Nous avons dit d'accord. Il a dit que tout débiteur qui ne rembourse pas doit savoir que sa prison est garantie. Il dit que maintenant les gens rient parce qu'ils sont venus prendre l'argent. Il nous a montré qu'ils sont venus dans une voiture blanche et que le jour du remboursement, ils viendront dans une voiture noire » (Fadouma Amadou, trésorière Adjabama).

A écouter certains commentaires, les crédits Taanadi sont porteurs de leurs d'espoir mais aussi de leurs. En effet, même s'il séduit, l'importance des montants octroyés peut constituer un véritable piège pour les bénéficiaires qui ne sont pas ingénieuses et n'ont aucun projet préalablement ficelé. Pendant que celles qui investissent dans l'embouche ou le petit commerce disent avoir récolté des profits, d'autres au contraire ont cédé à la tentation de dépenser l'argent dans la satisfaction des besoins alimentaires ou de prestige.

« Pour toute personne qui utilise l'argent de manière à le fructifier, elle ne pourra que tirer profit. Mais si la personne mange les 100 000 FCFA, ou achète un lit pour sa fille qu'elle a mariée ... elle ne peut qu'avoir des problèmes contrairement à ceux qui ont acheté du bétail avec » (Abdoul Kadri Boukari, 2^e vice maire de la commune).

« Lorsque j'ai pris le crédit j'ai vu son utilité. Comme je n'ai pas bouffé l'argent, j'ai acheté un bœuf que j'ai vendu lors du jeûne. J'ai payé le crédit ainsi que celui qui s'occupe du bœuf. Avec le reste j'ai acheté une chèvre. La seule chose qui m'a fait mal, c'est ceux qui ont pris le crédit et ne l'ont pas payé le jour J. C'est-à-dire les autres membres du groupement qui ont pris l'argent, l'ont bouffé sans rembourser le crédit jusqu'au point où nous avons été amendés. J'ai vu cela comme un problème » (Fadouma Amadou, trésorière Adjabama).

Comme l'explique ici le SG de la mairie, le dénuement souvent total auquel certaines personnes font face favorise des attitudes de méfiance vis-à-vis de ces crédits :

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

«La situation économique étant très compliquée, de nombreuses personnes reçoivent les crédits mais ne les fructifient pas, elles achètent directement de la nourriture. Dans ces conditions, on ne peut pas entreprendre une AGR. Et puis, les gens de manière générale reçoivent la même chose, pour le même usage et aboutir aux mêmes résultats ».

En somme, aussi importants qu'ils soient, ces crédits peuvent paradoxalement complexifier la situation économique d'un bénéficiaire qui ne s'en sert pas à bon escient.

Des micro-stratégies de fractionnement des crédits

L'octroi des crédits Taanadi a favorisé l'émergence des micro-stratégies de fractionnement des montants alloués. Ainsi, une bénéficiaire du crédit, pour les raisons précédemment mentionnées se voit dans l'obligation de partager les 100 000 FCFA avec une ou plusieurs autres femmes du groupement. Elles peuvent alors se retrouver à deux, trois, quatre voire cinq pour la répartition des fonds.

« La première fois, j'ai pris 100 000 FCFA. Mais j'ai eu peur d'utiliser tout cet argent. J'ai pris seulement 5 000 FCFA car pour quelqu'une qui vend de la bouillie et du dambou ce n'est pas facile⁵. Au jour du remboursement j'ai remis l'argent sans problème. La deuxième fois j'ai pris seulement 10 000 FCFA. Au remboursement j'ai récupéré l'argent auprès de tous ceux avec qui j'ai partagé l'argent et j'ai remis l'intégralité. (...) Pour recouvrer cet argent, de mon côté je n'ai pas eu de problème parce que je n'en ai prêté qu'à mes proches parents. Donc je n'ai pas eu de difficultés (...) Au niveau de l'ONG Taanadi c'est 100 000 FCFA par membre. Si tu veux, toi qui as le nom sur la demande, tu partages l'argent avec 3 autres personnes. C'est officiellement en mon nom. C'est moi qui prends l'argent et c'est moi qui remets l'argent et signe. Donc c'est chacun selon ses moyens. Oui chaque personne prend ce qu'il peut rembourser car ce n'est pas toute personne qui peut prendre 100 000 FCFA, les fructifier et les rembourser (Fati Abdoulaye, membre du groupement Québal).

Des hommes appelés à la rescousse

S'agissant de la gestion des grandes quantités d'argent, les hommes, plus que les femmes, parviennent à tirer leur épingle du jeu. On les présente comme plus solvables que les femmes qui ont souvent beaucoup de mal à honorer leurs engagements, les groupements masculins ne sont pas encore confrontés à des difficultés de paiement. Certes, les hommes des zones rurales ont une propension à détourner les actions subventionnées au profit des femmes. Cependant, il n'est pas rare que certaines femmes, se sentant incapables de « gérer » certaines situations, fassent elles-mêmes appel aux hommes. Dans le cadre de l'octroi des crédits de l'ONG Taanadi, qui sont rappelons-le particulièrement élevés comparés

⁵ Le *dambou* est une semoule faite à base de mil, de maïs ou de riz.

à tous les autres, des hommes ou des structures masculines ont été appelés à la rescousse pour la consommation effective desdits crédits. Ici, il ne s'agit pas d'un fractionnement du crédit obtenu par la femme entre plusieurs personnes. Comme l'explique cette enquêtée, des hommes sont intégrés au sein du groupement féminin bénéficiaire de crédit servant en quelque sorte de doublure à certaines femmes :

« C'est vrai que c'est un groupement de femmes mais comme certaines femmes n'ont pas voulu du crédit nous l'avons accordé aux hommes. Même notre guide Dotia n'a pas de groupement. Donc, quand des hommes viennent le voir afin d'obtenir un crédit la seule possibilité qu'il a c'est de les mettre dans nos groupements sous le couvert des femmes qui craignent d'emprunter d'aussi grosses sommes » (Fati Abdoulaye, membre du groupement Québal).

Pour les femmes mariées qui ont « peur d'utiliser des sommes si importantes », la manœuvre consiste comme cela se fait de façon classique à se présenter au sein de leurs groupements respectifs comme des prête-noms de leurs conjoints. Ainsi, derrière certaines femmes se cachent des hommes qui semblent plus disposés à prendre des risques en investissant des sommes importantes.

« Oui car au début je lui ai dit que j'ai peur d'un crédit et que je n'en voulais pas. Mon mari m'a dit que lui il en veut. Si j'ai eu peur c'est parce que je ne fais pas de petit commerce. Donc il m'a dit que lui il a besoin du crédit pour faire du commerce avec. Quand je lui ai remis l'argent, il l'a fructifié et 6 mois plus tard il m'a remboursé l'argent. Comme tous les autres membres du groupement, à l'expiration du délai, j'ai remboursé le crédit comme si je l'avais personnellement utilisé » (Ramatou Ali, SG groupement Nafi).

Pour « servir » un homme, une seule femme peut se voir octroyer une double part c'est-à-dire 200 000 FCFA. On parle même d'un homme qui a bénéficié des crédits de ses deux épouses et d'un autre de ceux de sa femme et d'une de ses proches parentes.

2. *Des logiques anticipatrices de captage des subventions*

Beaucoup d'enquêtés espèrent que l'avènement de Taanadi dans la commune constituera le point de départ d'une nouvelle forme de partenariat entre les organisations villageoises et les opérateurs de développement. Ceux-ci devraient dans cette perspective repenser leurs anciens modes d'intervention et injecter « *des ressources plus importantes pouvant avoir un impact concret sur la vie des bénéficiaires* ». En prévision d'une telle éventualité, la majorité des adhérents des groupements féminins ou masculins affinent leurs stratégies de captage de toutes sortes de subventions. En plus de l'agrément du groupement, les documents les plus demandés sont multipliés en plusieurs copies, ce qui réduit les démarches administratives diverses faites souvent au pas de course. A cela, il faut ajouter la mobilisation de la quote-part qui se fait de plus en plus en amont. On n'attend plus l'arrivée d'un quelconque bailleur des fonds pour faire cotiser les membres. L'*asusu* en même temps qu'il « dépanne » les membres du groupement, prend le plus souvent intégralement en charge le paiement de la quote-part exigée des bénéficiaires.

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

« C'est le projet Abdou Bako qui vient de nous accorder le crédit⁶. Nous avons tellement déposé de demandes à Say sans obtenir de crédit. Quelque soit le moment où un projet vient, je m'arrange pour avoir un exemplaire de côté. Même avant-hier j'ai fait taper 4 copies de mon dossier à Say et je suis venu les déposer en attendant un nouveau projet. Toute femme a besoin d'aide que ce soit une charrette ou d'autres choses. Voilà pourquoi nos papiers sont toujours prêts » (Fadouma Amadou, trésorière Adjabama).

« Nous savons que tout projet qui vient dans une région est obligé de travailler avec les groupements. Tout groupement doit avoir un agrément et disposer d'un asusu. Le projet d'aujourd'hui n'est plus comme ceux d'avant qui donnaient tout gratuitement à la population. Aujourd'hui tu donnes un peu afin qu'il te donne beaucoup. Si tu as mis de côté de l'argent dès son arrivée tu prends ton agrément et ta demande pour déposer » (Seydou Boureima, président du groupement Nguré Hedja)

⁶ Abdou Bako est le nom de celui qui a servi d'intermédiaire entre l'ONG Taanadi et les populations bénéficiaires. Pour de nombreux observateurs, il ne serait qu'un politicien en quête de clientèle (Cf. Rapport an III).

II. APPRÉCIATIONS DES ACTIONS DU PDLT DU POINT DE VUE DES POPULATIONS BÉNÉFICIAIRES : UN BILAN MITIGÉ

Les avis recueillis sur le bilan des interventions du PDLT restent partagés. Si pour certains les résultats dudit projet sont globalement positifs, d'autres les jugent étiés voire insignifiants. L'unanimité semble se faire sur les actions destinées aux femmes. D'aucuns en effet pensent que les investissements faits en faveur des femmes frisent la lésinerie.

« Le PDLT a bien travaillé, le PDLT n'a rien fait de significatif »

Le bilan que les acteurs locaux font des différentes interventions du PDLT reste mitigé, car les avis sont partagés. Dès l'enquête de référence, nous faisons ce constat à une échelle qui déborde le cadre de ce seul projet. Tantôt considérés comme des « sauveurs », tantôt taxés de « vendeurs d'illusions », les opérateurs de développement sont diversement appréciés par les observateurs locaux. Le PDLT n'échappe pas à ce type de critique, d'autant plus qu'il fut pendant 5 années le principal projet de toute la zone. De l'avis général, le PDLT ne s'est pas donné des moyens conséquents pour assurer un développement local optimal, et encore moins la promotion des femmes qui constitue l'un de ses axes forts d'intervention.

« Les aides des intervenants en général ne sont pas consistantes. Avec le PDLT les gens n'ont reçu que des charrettes. Leurs interventions ne s'inscrivent pas dans la durabilité. Les intervenants ne définissent pas de stratégie appropriée pour lutter contre la pauvreté. Les partenaires ne donnent pas grand-chose. Les interventions ne sortent jamais du cadre de la simple survie des bénéficiaires. Par exemple, le PDLT n'a pratiquement rien fait. C'est vraiment insignifiant ce qu'il a fait. Il n'y a pas à proprement parler de réalisation dont on peut se targuer en dehors du siège de la mairie. C'est pratiquement lors de la dernière année que les femmes ont reçu les charrettes. A mon avis, quelque part il y a dysfonctionnement » (SG de la mairie).

« Avec le PDLT on a eu de semences, on a eu des charrettes. En 5 ans c'est tout ce qu'on a eu. Très franchement, c'est dérisoire. Le PDLT on n'en a pas du tout profité. Pourtant, ce ne sont pas les demandes qui ont manqué. Nous en avons formulé tout le temps » (Dicko Siddo, présidente du groupement Pamraal, présidente de la fédération communale des groupements féminins).

A entendre d'autres critiques, le PDLT a satisfait aux attentes des populations. Pour ceux-là, les souffrances de ces dernières s'en sont trouvées allégées et par conséquent une nouvelle phase d'intervention dudit projet est vivement réclamée :

« Le PDLT a été positif car il a fait des puits, il a promu l'embouche animale. Il y a des endroits où les femmes ont besoin de charrettes, d'ici jusqu'à 15 km les charrettes sont très utiles. Si une femme est sur le point d'accoucher, elle se sert de la charrette du groupement qui ne coûte que 250 FCFA Alors qu'avant il fallait déboursier 1 000 FCFA pour transporter une femme en travail. C'est le grand bénéfice tiré par les femmes. Les femmes vont maintenant chercher du bois avec

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

une charrette. Et en attendant son retour, grâce au moulin elle trouvera ses grains transformés en farine. Il y a un allègement considérable de ses tâches. Elle a moins de corvée de bois à faire, moins de pilage à faire » (Doti Hama, représentant du chef de canton).

« Bon je pense que c'est appréciable ce que le PDLT a fait. On a eu des charrettes, on a eu des moulins. Je pense qu'on doit réactiver le PDLT » (Le maire).

On peut cependant relativiser les critiques des populations. La nouvelle mode de l'octroi du microcrédit a fait tache d'huile dans la plupart des zones rurales du Niger (cf. supra). Il constitue l'une des premières attentes et la principale requête, notamment des couches féminines. La nouvelle philosophie des intervenants extérieurs ou intérieurs qui repose en grande partie sur les investissements collectifs ou communautaires ne leur semble pas toujours efficiente. Les investissements à profit individuel comme l'embouche ou le microcrédit sont de loin plus prisées que la réalisation des infrastructures communautaires comme les classes, les digues, la récupération des dunes, les puits, les centres des soins. Il n'est pas inutile de rappeler que « l'unanimisme africain » tant vanté par certains chercheurs est aujourd'hui un stéréotype qui a surtout piégé les intervenants en tous genres (Etat, projets, ONG). Comme le souligne si opportunément Olivier de Sardan (1995 : 61), « *écran de protection face à l'administration, moyen d'ascension d'une nouvelle élite ou au contraire mode de préservation du pouvoir des « notables » anciens, enjeu politique et économique local, trompe-l'œil ou coquille vide, la coopérative villageoise ou le groupement paysan sont rarement l'expression d'un consensus égalitaire, et en général pour fort peu de temps. La construction d'une dynamique collective est sûrement un objectif respectable, mais elle ne doit pas masquer à quel point c'est une entreprise difficile, instable et sans cesse menacée* ».

« Gagner quelque chose à soi est toujours meilleur à un gain collectif. Quand une subvention est collective, nous avons souvent des problèmes pour nous entendre sur sa gestion et c'est surtout difficile de se développer à un niveau individuel. C'est pourquoi pour nous autres, nous restons beaucoup attachées aux micro-crédits, à l'embouche ou à d'autres subventions du même type » (Ramatou Ali, SG du groupement Nafi).

C'est aussi le cas des unions ou de la fédération des groupements où les femmes mutualisent leurs fonds : elles s'y investissent pleinement parce qu'à la fin du processus, chacune espère tirer une satisfaction et un avantage individuels. Si pour les puits et les centres des soins, les femmes se montrent plus ou moins enthousiastes, c'est loin d'être le cas pour toutes les autres réalisations. En général, les populations prises collectivement et plus précisément les leaders locaux qui sont porteurs de ce genre d'actions s'en félicitent publiquement mais dans les cercles privés de sociabilité, le profit individuel prend le dessus.

Les appréciations des acteurs locaux sont d'autant plus ambiguës sur le bilan du PDLT que certaines personnes rencontrées à des périodes différentes n'émettent pas toujours le même avis. Les contradictions sont souvent flagrantes. C'est le cas du secrétaire général de la maire qui, deux mois avant sa déclaration précédemment mentionnée, s'exprimait en ces termes :

« Le PDLT a fait beaucoup de réalisations. Je dirai même qu'il a fait plus que tous les partenaires parce que vous voyez le local de la mairie, c'est le PDLT. Le PDLT a subventionné des charrettes. Le PDLT a beaucoup travaillé ici. On s'en réjouit vraiment »

Stratégies masculines de détournement des subventions destinées aux groupements féminins

Les critiques formulées à l'encontre du PDLT se justifient davantage par le faible impact de ses interventions sur les conditions de vie des femmes. Parmi les actions du PDLT ayant eu le plus de visibilité, on cite beaucoup les charrettes destinées surtout aux femmes qui s'en félicitent d'ailleurs.

« Nous avons eu beaucoup d'avantages car on a presque eu gratuitement des charrettes cette année. Même le mari de Haoua en a eu. L'avantage c'est que je prends directement la charrette pour aller puiser de l'eau une seule fois » (Fadouma Amadou, trésorière Adjabama).

Cependant, si les femmes se servent de temps en temps de ces charrettes pour des usages bien précis (transport de bois, transport d'eau, etc.), ce sont davantage les hommes qui les exploitent pour des activités généralement lucratives (transport de banco, transport de briques, transport d'eau, location en tout genre, etc.).

Ailleurs, à Abala, nous avons largement mis en évidence ces types de stratégies à travers lesquelles les hommes se mobilisent pour accaparer la gestion des boutiques villageoises obtenues pourtant par des groupements féminins (Moussa 2007 b ; 2007 c). Le rôle joué par les pratiques masculines de confiscation des actions destinées aux femmes a certainement beaucoup occulté l'impact qu'elles ont eu sur les conditions de vie de ces dernières. La plus-value induite par une intervention quelconque est mitigée dès lors qu'elle ne profite pas directement aux bénéficiaires ciblés en amont.

III. UNE MAIRIE ABONNÉE AUX DYSFONCTIONNEMENTS

La commune fait toujours face aux mêmes difficultés que nous signalons depuis son installation. Aux contraintes économiques qui perdurent s'ajoutent les querelles factionnelles étroitement liées à la chefferie traditionnelle. La commune fait quasi quotidiennement face à toutes sortes de blocages.

La persistance du dénuement

Hormis le rapport de référence, tous les autres rapports produits sur le site de Guéladio ont mis en lumière les difficultés en tous genres auxquelles la mairie est confrontée. D'aucuns, qui prédisaient une mort prématurée pour la jeune commune, ne semblent pas s'être trompés tant les signes de faiblesse sont nombreux. Le scepticisme des certains observateurs locaux va d'ailleurs en s'accroissant. A la faiblesse de la capacité contributive de la population s'ajoutent les contre-performances de la mairie en termes de recouvrement des taxes diverses.

« Tu sais par rapport aux impôts on a des sérieux problèmes ... nos salaires ne s'élèvent pas au-delà de 360 000 FCFA. Et comme nous n'avons que 2 marchés de bois où les voitures ne peuvent pas se rendre pendant l'hivernage, tout cela est insuffisant pour des rentrées financières conséquentes pour payer les salaires et envisager des investissements» (Abdoul Kadri Boukari, 2^e vice maire de la commune).

L'élaboration puis l'adoption d'un PDC (Plan de Développement Communal) en 2005 ne suffit vraisemblablement pas à sortir la commune des sentiers battus. Le PDC prévoit successivement pour les années 2006 et 2007 des subventions de 2 240 682 399 et 955 340 619 FCFA (cf. Annexes). Mais la mobilisation des ressources, tant sur le plan interne qu'externe, n'a pas suivi. De même, les principaux intervenants dans la commune, à savoir le PAC (Programme d'Actions Communautaires) et le PDLT sont au terme de leurs activités.

Un engagement militant pour ménager les maigres ressources de la commune

Face aux récurrentes difficultés financières de la commune, l'exécutif du conseil communal s'impose une utilisation parcimonieuse de ses ressources. Les recettes jusqu'ici générées par la mairie couvrent à peine les besoins de fonctionnement (masse salariale, paiement de diverses indemnités ou perdiems, investissements locaux, participation aux rencontres départementales, sous-régionales ou régionales). Selon les dires du maire et de ses collaborateurs, face à la pénurie de liquidité, ils font souvent preuve d'un engagement militant en finançant certains déplacements avec des fonds personnels.

« Ce dont je suis sûr par rapport à son travail, si tu vois que le maire a fait une erreur c'est quelqu'un et non lui. Il ne détourne pas de l'argent. Ça je peux jurer qu'il ne le fait pas. Ensuite il ne prend pas de l'argent avec quelqu'un pour faire quelque chose d'illégal. Son seul défaut c'est d'être lent. Sinon il ne trahit pas, n'escroque pas quelqu'un. Les sessions se déroulent normalement et les gens en profitent pour leur exposer les problèmes, les doléances. Si tu vois qu'un maire est exclu de la mairie, c'est qu'il a détourné de l'argent. C'est de sa poche qu'il enlève pour aller à Say pour les déplacements. Pourtant les textes lui attribuent des perdiems de déplacement » (Abdoul Kadri Boukari, 2^e vice maire de la commune).

La « clanisation » de la commune

La commune de Guéladio fait face à un processus de « clanisation » où d'un côté on a les « conservateurs », partisans du chef de canton et de l'autre ceux qui portent en eux le renouveau et qui soutiennent le camp du maire⁷. Entre confrontations verbales ou physiques, usurpation de rôle et coups bas de toutes natures, le différend qui oppose le chef de canton et le maire semble prendre complètement en otage le fonctionnement de la commune. Sur le plan politique mais aussi économique, tout semble bloqué.

La cohabitation entre le chef de canton et le maire : « c'est comme l'interminable guerre entre le Fatah et le Hamas »

D'après l'analyse du secrétaire général, la commune de Guéladio s'apparente à la Palestine qui subit une guerre fratricide qui oppose le *Fatah* et le *Hamas*, une guerre appelée à s'éterniser :

« Entre ces deux on ne peut jamais rien régler, c'est comme entre le Fatah et le Hamas. Il s'agit des frères ennemis. Cette guerre ne finira jamais tant que ce seront les mêmes acteurs qui seront successivement à la tête du canton et de la commune. Ils ne sont pas conciliables » (SG de la mairie)

Dans ce conflit permanent, la plupart des chefs de villages, d'après cette conseillère, semblent prendre position en faveur du chef de canton :

« Tu sais, le chef de canton et les chefs de villages sont complices. Et comme le maire et le chef de canton ne s'entendent pas cela implique que le maire ne soit pas en bons termes avec les chefs de village » (FH, conseillère municipale).

La majorité des acteurs locaux, tous camps confondus, s'accordent à dire que le chef de canton nourrit plus une haine fratricide que le maire. Ce dernier serait plus enclin aux compromis et à faire des concessions. Les propos ci-dessous, tenus au mois de juillet par le chef de canton, confirment cet état de fait :

« Je ne travaillerai pas avec ce maire. J'ai même informé le ministre de l'intérieur. Je ne travaillerai qu'avec le préfet ».

⁷ Cf. les rapports an II (Moussa, 2007 a) et an III (Issaley, 2010). Dans le rapport de l'année III, Nana Issaley s'interrogeait déjà sur la contestation du changement institutionnel.

Convulsions autour des prérogatives

Les querelles entre le chef de canton et le maire de la commune se cristallisent autour du contrôle de certaines prérogatives que le premier ne veut nullement perdre et que le second veut d'une certaine manière s'approprier. Il s'agit de la délivrance des actes administratifs, du recouvrement des ressources locales et de la nomination du secrétaire général de la COFOCOM.

La délivrance des actes administratifs

Le chef et le maire s'accusent mutuellement d'empiéter chacun sur les prérogatives de l'autre. De façon dominante, il est reproché au chef de canton d'outrepasser ses attributions légales et d'entraver le bon fonctionnement du conseil communal. Des attributions qui ne seraient plus du ressort de la chefferie coutumière comme les mariages, les divorces, la vente des parcelles et bien d'autres restent concentrées entre ses mains, « faisant ainsi payer au maire son opposition en tant qu'ayant-droit de la chefferie » (le second vice-président de la commune). Les actes de cession, de mariage, de divorce, de décès génèrent des ressources financières auxquelles le chef de canton n'est pas prêt de renoncer :

« Jamais nous nous sommes occupés des actes de mariages et autres à cause de l'attitude du chef. Et pourtant il y a des divorces, des mariages. Ils se rendent à la cour du chef de canton qui ne leur explique pas que maintenant ce n'est pas à son niveau mais au niveau de la mairie. S'il le leur disait, ils allaient venir ici. Ça fait aujourd'hui plus de deux ans et jamais un couple n'est venu ici pour l'acte de divorce. Même en cas du jugement d'un conflit champêtre, personne n'est venu à la mairie à la mairie pour retirer son acte. Jusqu'ici je ne l'ai pas vu. Tout se fait à la cour. Et la mairie ne peut pas leur dire « venez c'est ici que vous devrez résoudre votre différend ». Même en ce qui concerne la vente de champs qui est du ressort de la mairie je ne l'ai jamais vu. Si demain le problème ressurgit c'est eux qui en pâtiront. C'est un seul habitant de Koulbangou qui après avoir acheté un champ s'est rendu à la mairie pour retirer son acte » (Abdoul Kadri Boukari, 2^e vice maire de la commune).

Pour le clan du chef de canton, ces accusations ne sont nullement fondées et les nouveaux textes de la décentralisation ne prévoient nulle part de « dépouiller » la chefferie coutumière, qui, disent-ils, « est un pouvoir pérenne » à l'inverse de toute autre institution.

« Qu'il y ait décentralisation ou pas, la chefferie est incontournable. On l'a héritée de longue date. Et elle survivra à n'importe quel régime politique. Alors pourquoi toucher à des prérogatives au profit d'une institution qui vient d'arriver » (un commerçant)

Le contrôle des « dividendes » de la commune

La lutte autour de ces prérogatives cache en réalité une volonté partagée de contrôler les ressources de la commune. Comme nous l'avons précédemment signalé, les taxes et impôts constituent les principales ressources de la commune. L'en priver est à coup sûr la meilleure façon de l'asphyxier économiquement.

D'après le clan du maire, le chef de canton vise en permanence cet objectif. Il a refusé cette année de verser les impôts collectés à la paierie de Say. Au mois de juillet, les impôts de l'année 2007 n'étaient pas encore versés auprès du secrétaire municipal de Say.

« Ce sont les chefs de village qui doivent collecter les impôts pour les reverser au receveur municipal. Mais le chef de canton a collecté l'impôt et l'a gardé chez lui. Il a fallu l'implication de la préfecture et du gouvernorat pour qu'il le restitue. Il y a des problèmes en perspective l'année prochaine parce que le feuilleton continue » (SG de la mairie).

Pour les partisans du maire, c'est aux fins d'apaiser le climat social que l'initiative de collecter les impôts a été laissée au chef de canton :

« Pour éviter tous les problèmes qu'il y a. Si nous dessaisissons le chef de cette opération ce n'est pas pour régler les problèmes mais pour les accentuer. Je me dis que c'est un processus. Moi quand on m'a demandé mon avis j'ai dit certes on n'est pas obligé de lui confier cette opération mais si nous ne le faisons pas ça va encore nous créer d'autres tensions. Maintenant pour éviter cette tension laissons-le continuer. Peut-être qu'au fur et à mesure il va comprendre que ce n'est plus de son ressort. Maintenant, nous, nous lui avons confié cette tâche mais il y a eu un blocage. Il a perçu mais il n'a versé aucun franc au niveau du receveur comme il a l'habitude de faire. Mais cet argent-là, c'est l'argent des contribuables, c'est l'argent des citoyens qu'on doit utiliser dans le cadre des réalisations citoyennes. Ce n'est pas son argent, ce n'est pas l'argent du maire. Ce n'est pas l'argent de la mairie. C'est de l'argent qui doit atterrir dans les mains du receveur et qui doit permettre de faire des réalisations pour la communauté. Donc, ça veut dire que jusqu'ici les gens n'ont pas compris leur rôle ou bien de l'autre côté on pense que si on fait ce travail, quand il y aura cet argent quand on va faire des réalisations on va mettre ça à l'actif du maire. Vous voyez, il y a toutes ces réflexions. Mais moi je pense que dans l'un ou l'autre cas c'est une erreur. Et c'est mauvais pour la commune, ça ne fait pas honneur à la commune qu'on dise que la collecte de la taxe communale se fait de façon irrégulière pour des raisons inavouées, ce n'est pas normal » (SG de la mairie).

Bien que reconnaissant avoir refusé les versements des impôts, le chef de canton n'a souhaité donner des justifications à son acte.

Sur un tout autre plan, les partisans du maire reprochent au chef de canton de bloquer sans cesse le fonctionnement de la mairie en boudant par exemple les rencontres et les réunions convoquées par la mairie. Malgré ses incessantes récriminations, « *il ne se gêne pas pour toucher les indemnités octroyées lors de ces rencontres* » (le 2^{ème} vice-président de la commune) :

« La discorde ne vient pas de notre côté. Même à la dernière session nous l'avons invité mais il n'a pas répondu à notre invitation. Cela n'a pas empêché le maire de lui envoyer des indemnités qu'il a pourtant consommées » (Abdoul Kadri Boukari, 2^e vice maire de la commune).

Par ailleurs, la démission du 1^{er} vice-maire est assimilée à un acte de sabotage savamment monté par les partisans du chef de canton (cf. Issaley, 2010). Bien avant cette « démission » qui n'en est pas une, celui-ci a toujours boudé les

activités de la commune⁸. Pour éviter toute forme de confrontation, le clan du maire dit avoir fermé les yeux sur cette attitude du premier vice-maire qui continue de percevoir son salaire.

« Oui. Il nous a dit qu'il ne fait pas partie de son parti politique MNSD. Il est à l'UDR Tabbat. Pourtant, le MNSD ne l'a pas exclu automatiquement comme le stipule le règlement intérieur du parti. Il ne vient plus. Par rapport au conseil, il est bien dit que celui qui fait 2 absences sans motif valable que la personne est exclu. Pourtant il perçoit son salaire. (...). Il appartient au MNSD de l'exclure, entraînant automatiquement la suspension de son salaire. En plus, vu que nous sommes adversaires, si nous suspendons son salaire jusqu'à son remplacement par son suppléant, il pensera à cette adversité » (Un conseiller).

Le statu quo autour de la désignation du SG COFOCOM

La crise qui entoure la nomination du secrétaire général a été relatée par les enquêtes de l'année précédente (Issaley, 2010). Au-delà du sempiternel « *babizetaray* » qui exacerbe les rapports entre l'autorité coutumière et le maire, ce sont aussi des enjeux fonciers et financiers qui suscitent des envies de part et d'autre. « *C'est, affirme-t-on du côté du maire, parce que le chef de canton veut garder la mainmise sur l'attribution des espaces fonciers* » comme cela lui est traditionnellement dévolu que cette querelle perdure :

« Il y a d'importants enjeux fonciers. Le chef tient à placer un de ses protégés pour ne pas perdre ses prérogatives en ce domaine. On lui a fait croire que si cette commission foncière lui échappe, il n'aura plus de canton ; c'est ce qui l'a affolé. Et les relations entre les deux hommes se sont davantage compliquées » (SG de la mairie).

Du côté du chef de canton, tout en fustigeant les multiples tentatives de dessaisissement de ses attributions régaliennes et les plus importantes, on pense que tous les problèmes vécus actuellement sont causés par le maire qui ne souhaite pas l'installation d'un climat de paix. Il est ainsi taxé d'être « *fitinante* » (bagarreur en zarma). Au sujet de la délivrance des titres fonciers, le chef de canton ajoute :

« Le maire et son SG ont voulu faire des papiers, ce sont eux qui écrivaient les titres fonciers à mon insu. Que le maire signe après le SG ait écrit à mon insu alors que le canton m'appartient est-ce normal ? ».

⁸ Cf. rapports an II et an III.

CONCLUSION

Le « *babiizetaray* » est l'une des caractéristiques fondatrices et l'une des plus significatives de la commune rurale de Guéladio (Issaley, 2010). Les rivalités entre ayants-droits à la chefferie ont ravi l'exclusivité de l'actualité locale et la commune naissante en est particulièrement affectée. Les deux pôles du pouvoir local que sont le chef de canton et le maire cohabitent dans un climat de rivalité permanente. Combinées à la pauvreté des populations et à la léthargie des structures communales, ces querelles maintiennent la commune dans un état de quasi-dysfonctionnement. La commune peut-elle encore survivre à cette situation chaotique à tous points de vue ? Les indicateurs actuellement observés ne permettent pas d'être optimistes.

Seules les mobilisations et dynamiques organisationnelles féminines semblent surpasser ces considérations partisans pour œuvrer en faveur des actions de développement local. Si elles sont durables, les interventions « ambitieuses » comme celle de Taanadi, qui tranchent avec les classiques actions des projets et ONG de développement, peuvent favoriser une promotion féminine qui débordera le cadre de la seule survie des bénéficiaires.

Maintenant qu'elles sont achevées, les actions de développement entreprises par le PDLT sont aujourd'hui d'une manière ou d'une autre soumises à l'appréciation des acteurs locaux qui en dressent un bilan mitigé. Il n'y a pas d'unanimité sur l'appréciation des interventions dudit projet. Les détracteurs semblent plus nombreux que les défenseurs. Les critiques ne mentionnent pas cependant la faiblesse de la mobilisation financière des populations qui est une condition importante des perspectives actuelles de développement local⁹.

⁹ Cf. rapport an II.

BIBLIOGRAPHIE

- Commune de Guéladio, 2005, *Plan de Développement Communal de Guéladio*, décembre 2005, (élaboré par la commune rurale de Guéladio avec le soutien financier du Programme d'Actions Communautaires et l'appui-conseil de l'ONG ABC Ecologie)
- Guérin I., 2003, *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 236 p.
- Issaley N-A, 2010, *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Guéladjo (3)*, Etudes et Travaux n°84, Niamey, LASDEL
- Moussa H, 2005, *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Guéladio*, Etudes et Travaux n°36, Niamey, LASDEL
- Moussa H, 2007a, *Les pouvoirs locaux à Guéladjo (2)*, Etudes et Travaux n°48, Niamey, LASDEL
- Moussa H, 2007b, *La commune rurale d'Abala, Programme « veille sociologique », rapport de suivi an III*, Niamey, LASDEL
- Moussa H, 2007c, *L'inflation associative dans la commune rurale d'Abala : les groupements féminins, entre l'effet de mode et la quête d'une promotion des femmes autour des interventions du PCD II* (à paraître dans une publication collective de l'Union Européenne)
- Olivier de Sardan J.P, 1995, *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE RÔLE DES FEMMES À GUELADIO (4)

ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT DU PDC (F.CFA)

Domaines intervention		Montant Total (en milliers FCFA)	Années			Subvention PAC	Population	Commune	Autres Partenaires
			2006	2007	2008				
Renforcement du capital physique	hydraulique	113 000	24 000	85 500	3 500	79 100	5 650	11 300	16 950
	Education	152 500	59 000	46 750	46 750	106 750		15 250	30 500
	Santé	23 080	13 860	5 860	3 360	16 156	1 154	1 154	4 616
	Services Généraux	75 750	69 750	6 000				7 575	68 175
Renfort. du capital humain		36 000	12 000	12 000	12 000	25 200	3600	7 200	
Renfort du capital financier		23 750	23 750			16 625	7 125		
Renfort du capital naturel		27 000	8 000	11 000	8 000	18 900	2 700	5 400	
Renfort du capital social		17 500	6 500	5 500	5 500	12 250	1 750	3 500	
Renforcement de la base économique locale	Agriculture	163 250	53 925	82 325	27 000	114 275	16 325	32 650	
	Elevage	109 150	63 750	40 400	5 000	76 405	5 457,5	5 457,5	21 830
	Equipements divers	3 348 500	1 718 500	580 000	1 050 000	2 343 950			1 004 550
Total		4 089 480	2 053 035	875 335	1 161 110	2 809 611	43 761,5	89 486 ,5	1 146 621
Frais de gestion 7%		286 263,6	143 712,45	61 273,45	81 277 ,7	196 672,77	3 063,305	6 264,055	80263,47
Total		4 375 743,6	2196 747,45	936 608,45	1 242 387,7	3 006 283,77	4 6 824,805	95 750,555	1 226 884,47
Frais de Suivi Evaluation 2%		87 514,872	43 934,949	18 732,169	24 847,754	60 125,6754	9 36,4961	1 915,0111	24 537,6894
Budget total		4 463 258,472	2 240 682,399	955 340,619	1 267 235,454	3 066 409,445	47 761,3011	97665,5661	1 251 422,159

Source : Commune de Guéladio, 2005.

Ce rapport est issu de la recherche « la place des femmes dans les arènes locales », financée par l'Agence française de développement.

Le LASDEL (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) est un centre de recherche en sciences sociales implanté au Niger et au Bénin), dont les principaux axes de travail portent sur la délivrance des services publics, la mise en œuvre des politiques publiques et les interactions avec les usagers (santé, hydraulique, pastoralisme, éducation, justice, etc.), les pouvoirs locaux et la décentralisation, et l'intervention des institutions de développement. Le LASDEL recourt à des méthodes qualitatives fondées sur les enquêtes de terrain approfondies. Il met à la disposition des chercheurs et doctorants son Centre de Documentation de Niamey. Il contribue à la formation de jeunes chercheurs, en particulier avec son Université d'été.

La collection « Etudes et Travaux du LASDEL » propose des rapports de recherche issus des travaux menés par le LASDEL. Ils sont disponibles en ligne (www.lasdel.net) ou en vente à son secrétariat.

Derniers numéros parus :

- n° 83 « 'A cheval donné on ne regarde pas les dents'. Les mécanismes de l'aide... » par P. Lavigne Delville et A. Aghali (2010)
- n° 84 Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Guéladjo (3), par N. Issaley (2010)
- n°85 Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes dans les arènes locales à l'heure de la décentralisation (Site de Namaro, 2006), par Younoussi Issa (2011)
- n°86 La construction du « local » et la gouvernance communale par le bas. L'exemple de la commune rurale de Banibangou (Niger), par Hamani Oumarou (2011)

LASDEL

LABORATOIRE D'ÉTUDES ET RECHERCHES
SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

BP 12 901, NIAMEY, NIGER – TÉL. (227) 20 72 37 80
BP 1 383, PARAKOU, BÉNIN – TÉL. (229) 23 10 10 50

WWW.LASDEL.NET